



Principes et préconisations pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans

Textes réglementaires :

- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (JORF n°0022 du 26 janvier 2013 page 1627 texte n° 3)
- Site du Ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid161/inscription.html>
- Circulaire n°2012-202 du 18-12-2012 : accueil en école maternelle, scolarisation des enfants de moins de 3 ans
- Programme pour l'école primaire : arrêté du 09 juin 2008, JO du 17 juin 2008

Préambule

L'intérêt de la scolarisation des enfants de moins de trois ans est affirmé par le Ministre de l'Éducation nationale dans le cadre de la refondation de l'école. Une révision de l'organisation des cycles, inscrivant l'école maternelle dans un cycle unique, de nouveaux programmes sont prévus pour la rentrée 2014. La circulaire relative à l'accueil en école maternelle précise que cette scolarisation précoce doit être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

Ce document, présente, sous forme de fiches annexées thématiques, les principes de scolarisation des enfants de moins de trois ans. Il s'adresse aux acteurs de la mise en œuvre de cette scolarisation, notamment les inspecteurs, les directeurs, les enseignants et les collectivités territoriales. Il précise les conditions matérielles et d'encadrement adaptés à une première expérience scolaire réussie. Les acteurs de l'école trouveront des éléments de réflexion pour répondre au mieux aux besoins des jeunes élèves et les solutions ajustées à cette scolarisation précoce.

Le département du Rhône qui accueille plus de 30% des enfants de moins de trois ans dans les zones socialement défavorisées, poursuit son objectif de scolarisation dans ces secteurs et dans la limite des places disponibles dans les autres secteurs. Ainsi il est essentiel de continuer et d'approfondir, le partenariat de qualité qui s'est établi avec les collectivités locales et les usagers de l'école, permettant de travailler ensemble à la réussite des élèves.

La scolarisation des jeunes enfants, le respect de leur individualité, doit engager l'ensemble des professionnels qui en ont la charge, à réfléchir sur l'aménagement des temps et des espaces ainsi qu'à leur rôle respectif, quelle que soit la situation initiale, afin que « *la scolarisation d'un enfant avant ses trois ans soit une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées* ».

Sommaire

Fiche 1

RELATION ECOLE-FAMILLE

- L'inscription et admission à l'école maternelle
- Accueil des Tout-petits et des Petits
- Structures d'accueil possibles
- Rentrées échelonnées dans l'année

Fiche 2

LES BESOINS DU JEUNE ENFANT

- Le développement moteur,
- Le développement intellectuel,
- Le développement affectif et social

Fiche 3

L'AMENAGEMENT DES ESPACES, LE MATERIEL

Fiche 4

PRECONISATIONS PEDAGOGIQUES

Fiche 5

MODELE DE PROTOCOLE D'ACCUEIL DES TOUT-PETITS

Fiche 6

PROFIL DE POSTE DES ENSEIGNANTS EXERCANT DANS LES CLASSES DES TOUT-PETITS

A noter :

Les fiches pouvant se lire indépendamment, quelques points peuvent se retrouver sur plusieurs d'entre elles

**MODALITES D'ACCUEIL DES TOUT-PETITS
RELATION ECOLE-FAMILLE**

INSCRIPTION ET ADMISSION A L'ECOLE MATERNELLE

L'entrée à l'école maternelle est la première étape de la scolarité et pour la plupart des enfants, la première expérience éducative en collectivité. L'inscription en école maternelle est un choix des parents, puisque non obligatoire. Ils s'engagent alors à respecter les contraintes liées à cette scolarisation.

Les étapes de l'inscription et de l'admission :

L'inscription se fait en mairie. Les parents se munissent du livret de famille et des justificatifs de domicile. La mairie délivre un certificat d'inscription et indique l'école du secteur où sera scolarisé l'enfant. Les demandes de dérogation au secteur scolaire relèvent aussi de la compétence des services municipaux.

L'admission à l'école est actée par le directeur de l'école d'affectation, sur présentation du certificat d'inscription.

Références :

- Site du Ministère de l'Education nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid161/l-inscription-a-l-ecole-maternelle.html>

Concernant la première inscription ce site indique :

- L'âge de scolarisation
- L'école de scolarisation
- Les démarches pour la scolarisation
- Des informations en cas de changement de domicile

- Code de l'éducation (actuellement en vigueur): Article L113-1 et Décret d'application de la loi D113-1

L113-1 « Les classes enfantines ou les écoles maternelles sont ouvertes, en milieu rural comme en milieu urbain, aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire.

Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande.

L'accueil des enfants de deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer ».

D113-1 « Les enfants qui ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles et les classes maternelles dans la limite des places disponibles. Ils y sont scolarisés jusqu'à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de six ans, âge de la scolarité obligatoire.

- Circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012 relative à la scolarisation des moins de 3 ans

<https://eduscol.education.fr/cid66737/la-scolarisation-des-moins-de-trois-ans.html>

Cette circulaire indique les principes de scolarisation des moins de trois ans.

- Site Eduscol : La scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle

<https://eduscol.education.fr/cid66737/la-scolarisation-des-moins-de-trois-ans.html>

Cette page du site Eduscol consacrée à l'école maternelle réaffirme les points importants de la scolarisation des moins de trois ans :

- Favoriser la réussite des élèves
- Réussir la prise en charge
- Assurer la qualité des solutions d'accueil

ACCUEIL DES TOUT-PETITS

Accueil des enfants et des familles.

Le premier rendez-vous avec l'école est un moment important. Ainsi, ces préconisations concernent aussi les Petites Sections lors de leur première scolarisation.

Il est nécessaire de rencontrer les familles avant l'accueil pour faire connaissance et les impliquer dans la scolarisation de leur enfant. A cet effet, les parents sont reçus individuellement lors de l'admission par le directeur d'école. Celui-ci peut-être éventuellement accompagné par les personnes directement en charge de l'enfant.

Les échanges lors de cette première rencontre portent sur l'enfant et sur les conditions de fréquentation de l'école : la nécessité d'une fréquentation quotidienne et régulière pour permettre les premiers apprentissages et une bonne intégration dans l'école.

Le projet pédagogique et éducatif, le matériel, les locaux, l'organisation de la journée et les différents adultes leur seront présentés. Des supports audio-visuels, peuvent être utilisés afin de permettre à la famille de se construire une première représentation des modalités de scolarisation de leur enfant.

Quelques points ne manqueront pas d'être abordés :

- Le règlement intérieur de l'école
- La place des parents d'élèves élus au conseil d'école
- La présentation de l'équipe (enseignants, ATSEM, personnels en contrats aidés, auxiliaires de vie scolaire, etc...)
- L'adaptation possible des horaires en début d'année
- La prise en compte de l'enfant et ses besoins (Doudou, sommeil, collation, hygiène...)
- Le respect des horaires et de l'assiduité (l'absence d'un enfant, doit être signalée)

Cette présentation de l'école sera enrichie tout au long de l'année avec des rencontres régulières parents/enseignants, collectives ou individuelles qui permettront de clarifier le rôle des parents dans la réussite de la scolarité de leur enfant.

Ce temps d'accueil individuel sera avantageusement complété par une/des rencontres collectives des parents. L'une d'entre elle peut avoir lieu en juin. Une réunion la veille de la rentrée est indispensable.

Adaptation en milieu scolaire :

En juin

Certaines écoles proposent des temps d'adaptation courant juin. Ceci permet aux parents et aux enfants de se familiariser avec les espaces, la gestion du temps, les activités de l'école maternelle et aux parents de mieux comprendre les enjeux d'une scolarisation précoce. Ce moment de rencontre permet aux parents d'être les meilleurs médiateurs de l'enfant en échangeant avec lui sur le projet d'aller à l'école à partir des expériences communes.

Rappel réglementaire :

Accueil des enfants avec leurs parents sur temps scolaire dans une classe, avec ou sans présence des élèves ordinairement inscrits, avec ou non participation au temps de récréation et accueil des enfants avec leurs parents hors temps scolaire:

Les enfants qui sont accueillis dans une école accompagnés de leurs parents sur le temps scolaire ou après la classe, restent sous leur responsabilité. En cas de dommage aux tiers causés par ces enfants ou leurs parents, c'est la responsabilité civile des parents qui est engagée. Si un enfant se blesse sur un des équipements de l'école, c'est la responsabilité de la commune ou de l'Etat, si l'incident intervient dans un domaine qui relève de la responsabilité du directeur, celle-ci peut être engagée. En effet, la commune, en tant que propriétaire des locaux de l'école et en charge de la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement, est responsable des dommages pouvant résulter de l'état des bâtiments et équipements. De son côté, le directeur de l'école doit signaler à la commune les dysfonctionnements qu'il a pu constater et prendre le cas échéant les mesures conservatoires qui peuvent être prises à son niveau (interdiction d'accès à tel ou tel lieu par exemple).

Accueil des enfants accompagnés par une structure de la petite enfance : Les structures de petite enfance doivent intégrer dans leur projet d'établissement la visite de l'école du secteur au profit des enfants de 2-3 ans (cf. le décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans). Ce partenariat éducation nationale/structures de petite

enfance suppose que l'autorisation des parents soit donnée ne serait-ce que parce qu'elle implique le déplacement de leur enfant d'un lieu à un autre.

En début d'année

Si la régularité de la fréquentation scolaire est essentielle, la forme et une modulation des temps de fréquentation peuvent-être définies selon les besoins spécifiques des élèves. A terme, la fréquentation complète est l'objectif à atteindre.

Un accueil progressif de l'enfant peut se mettre en place.

L'adaptation des tout-petits dépend de la qualité de l'accueil qui leur est fait, mais aussi de la prise en compte de leurs besoins. L'organisation de cette transition délicate entre la maison et l'école ne peut être réglée de manière uniforme pour tous les enfants.

La séparation parents/enfant, étape sensible, nécessite une attention toute particulière de la part de l'école. L'accueil est donc un temps essentiel où l'enfant s'installe dans la classe. Il peut être accompagné momentanément de ses parents.

Une rentrée/sortie échelonnée peut se mettre en place sur une période, qui ne devrait pas excéder une semaine.

Ainsi, dans les premières semaines de la rentrée de l'enfant à l'école, si une tolérance de présence des parents est envisagée, il s'agit d'en déterminer la durée (semaine/temps dédié dans la journée).

Les horaires d'entrées et sorties peuvent être assouplis en début d'année scolaire

En tout début d'année scolaire et afin de prendre en compte les besoins des enfants et d'organiser au mieux la transition entre la maison et l'école, l'accueil quotidien peut être adapté aux besoins de chaque enfant. Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes.

La capacité d'adaptation à la vie scolaire de l'enfant doit être une préoccupation permanente de la communauté éducative. Cette souplesse est cependant soumise à l'impératif que le temps de présence de chaque enfant demeure significatif.

A noter cependant que cet échelonnement est une proposition, non une obligation. L'enfant ne peut être scolarisé de manière progressive et échelonnée sans l'accord des parents. Ainsi, les enfants peuvent fréquenter l'école toute la journée dès le premier jour d'école.

Tous les aménagements fixés par l'équipe éducative sont validés par l'inspecteur de circonscription.

Le rôle de l'ATSEM

Un ATSEM placé sous la responsabilité du directeur d'école pendant le temps scolaire est présent toute la journée dans les classes où sont accueillis les enfants de moins de trois ans. Il est associé au projet de scolarisation. Cet agent concourt à la réussite des apprentissages en cohérence avec l'enseignant. Il assiste l'enseignant dans tous les moments de la journée, en particulier pour la prise en compte des besoins physiologiques et de l'hygiène des jeunes enfants.

STRUCTURES D'ACCUEIL POSSIBLES

En référence à la circulaire du 18 décembre 2012, les projets d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de 3 ans peuvent prendre des formes variées répondant aux besoins et aux ressources locales :

- un accueil et une scolarisation dans une classe de l'école maternelle, spécifique et adaptée aux besoins des jeunes enfants, dont le projet doit être explicitement accepté par la municipalité en raison des contraintes qu'il porte (présence régulière d'une ATSEM, aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés au jeune âge des enfants, rythmes spécifiques, etc.) ;

- un accueil et une scolarisation des enfants de moins de trois ans dans des classes de l'école maternelle comportant un ou plusieurs autres niveaux. Cette solution peut être efficace si elle correspond à un projet de l'ensemble de l'école maternelle. Elle présente l'avantage de la stimulation apportée par les pairs, mais constitue un cadre moins favorable à une prise en compte des besoins des jeunes enfants. Il

est d'autant plus important de veiller aux conditions de scolarisation des plus jeunes enfants pour leur garantir des conditions de développement propices à leur âge ;

- un accueil en milieu mixte, associant services de petite enfance et école, permet d'offrir du temps scolaire dans des dispositifs conçus localement. Ce projet, co-élaboré par l'éducation nationale et les collectivités territoriales, doit garantir la complémentarité des ressources apportées par chaque partenaire dans une cohérence éducative au service du parcours de l'élève.

Dans tous les cas on veillera à :

- une organisation des locaux adaptés
- une organisation matérielle adaptée
- une stimulation du langage en organisant des apprentissages individuels et en petits groupes
- la disponibilité de l'enseignant et de l'ATSEM auprès de chaque enfant/élève
- une collaboration étroite avec les éducateurs jeunes enfants lorsqu'il s'agit d'un accueil en milieu mixte.
- inscrire le projet d'accueil des moins de 3 ans dans le projet d'école.

A noter que le département du Rhône a signé, avec la CDAJE (commission départementale d'accueil du jeune enfant) une convention qui permet d'encadrer les accueils des jeunes enfants avant leur première entrée à l'école et de formaliser les échanges entre les diverses organisations partenaires (invitation d'enfants accueillis dans les structures de jeunes enfants à la fête de l'école, visite de l'école...). Il est important de rappeler que les services de la PMI peuvent être des partenaires pouvant co-intervenir auprès des collectivités avec les personnels de l'éducation nationale pour expliciter les besoins du jeune enfant et le bien-fondé de l'organisation de leur vie scolaire et péri-scolaire (sieste, cantine, lieu d'accueil des familles, espaces et matériel mis à disposition)

L'ouverture de l'école aux tout-petits, pour être réalisée dans les meilleures conditions, doit appréhender au plus près les préoccupations des enfants (peur de l'inconnu, angoisse de la séparation), ainsi que leurs besoins physiologiques, psychologiques et éducatifs

Le développement moteur

Le développement moteur est essentiel entre deux et trois ans et il continuera à occuper une place centrale dans la vie et les apprentissages du jeune élève jusqu'à six ans.

Deux types de motricité sont à développer de façon concomitante: la motricité globale et la motricité fine.

À deux ans, l'enfant marche bien, il court déjà, il peut grimper, enjamber, danser en marquant sa sensibilité aux rythmes perçus. Il shoote dans un ballon avec une certaine adresse. Il sautille plus qu'il ne saute. Il monte les escaliers mais en posant ses deux pieds sur chaque marche. Il a encore besoin d'être aidé pour s'habiller.

À trois ans, il commence à sauter vraiment, monter et descendre les escaliers ne lui fait plus peur. Il coordonne mieux ses mouvements. Il a acquis des capacités d'adaptation à la situation envisagée. Il est plus souple.

Vers deux ans, il a acquis une certaine souplesse du poignet. Il superpose des objets pour réaliser des tours, il sait tourner une poignée de porte, dévisser un couvercle, manger avec une cuillère. Il tient un crayon mais ses expériences antérieures et répétées jouent un rôle fondamental dans cette maîtrise.

À trois ans, il contrôle davantage ses mouvements : il aime transvaser, tourner soigneusement les pages d'un livre ; il dessine un rond et ses premiers bonhommes têtards.

Il aura encore besoin de multiples expériences pour bien tenir les outils et parvenir à une première maîtrise du geste.

L'école va ainsi lui permettre d'enrichir son répertoire moteur tout autant qu'elle va lui donner l'occasion d'affiner ses capacités pour coordonner les mouvements.

Le développement intellectuel

Il est très différent suivant les expériences vécues et les cheminements singuliers de chacun. Les modèles de développement linéaire issus des recherches en psychologie se sont avérés très incomplets. Nous parlons aujourd'hui d'intelligences multiples et l'école doit aider chacun à développer ses talents et son potentiel.

Néanmoins, la pensée du jeune enfant est plutôt globale, intuitive, analogique et symbolique. Il la construit à partir des objets qui l'entourent et de leur apparence, d'où l'importance de la manipulation pour l'aider à trier et à classer. Il réajuste ses représentations grâce à des expériences sensorielles multiples. Le développement et la structuration de sa pensée sont essentiels dans ses apprentissages scolaires. Il est attaché au symbole. C'est pourquoi le faire semblant, l'imitation ont une fonction d'apprentissage très importante. Le jeu est une activité fondamentale pour son développement et pour son équilibre. Le petit a encore de grandes difficultés à structurer l'espace et le temps. À deux ans, il comprend "tout de suite", "bientôt". Vers trois ans, il distingue le passé proche du présent mais la succession des actions dans leur déroulement n'est pas encore acquise.

Cette construction sera centrale à l'école maternelle. Ce temps vécu, passé à l'école, les événements festifs, les sorties seront autant de jalons pour poser des repères.

Ce sont également les expériences menées dans l'espace qui vont l'amener à passer d'une expérience immédiate à une perception plus fine de l'environnement.

À deux ans, il a déjà des compétences numériques. À trois ans, il comprend « trois » et l'école maternelle va l'aider à développer ses capacités sur les nombres.

Il possède déjà une variété de stratégies cognitives pour l'aider à résoudre des problèmes et les dispositifs pédagogiques mis en œuvre l'aideront à choisir les cheminements les plus efficaces.

Si le développement de la parole est très variable suivant les caractéristiques intrinsèques de chaque enfant, les progrès réalisés entre deux et trois ans sont néanmoins considérables.

À deux ans, l'enfant a déjà mis en mémoire environ 300 mots. La syntaxe s'organise, passant d'une juxtaposition de mots à l'élaboration de mots phrases (deux mots).

Entre deux et trois ans, il va passer du "bébé" à "il" jusqu'à la conquête magnifique de l'utilisation du "je".

En un an, il va mémoriser près de 1500 mots. Vers trois ans, 90% des enfants sont capables d'énoncer une phrase (sujet + verbe + complément). Le développement langagier, c'est-à-dire l'acquisition du vocabulaire, l'enrichissement de la syntaxe et la cohérence des propos, sera le pivot de tous les apprentissages menés au cours de ces deux années passées à l'école. La maîtrise de la fonction symbolique est importante.

Le développement socio-affectif

Le tout-petit éprouve un fort besoin de sécurité affective. Accepter la séparation, cet abandon provisoire nécessite un grand effort de compréhension de la part des adultes qui l'accueillent.

À deux ans, il entre assez volontiers en relation duelle mais la notion de groupe lui est tout à fait étrangère. Il a besoin de calme ; il doit pouvoir s'isoler, lorsque le groupe est trop prégnant.

Mais c'est également une période d'opposition que certains appellent la première adolescence. Entre deux et trois ans, le moi s'affirme, parfois avec éclats. Pourtant, l'enfant apprend également à gérer la contrainte et les frustrations. Il se construit peu à peu en tant que sujet, unique et singulier parmi et avec les autres. Pour cela, l'enseignant lui propose un environnement enveloppant, étayant et structurant.

L'école doit lui permettre de répondre à ce besoin de construction en tant qu'individu et en même temps, elle va l'aider à envisager les contraintes liées au devenir élève.

Les cadres structurants et les limites imposées par l'organisation de la classe sont nécessaires pour qu'il puisse grandir et apprendre dans la sérénité.

À cette période particulière de formation identitaire, le petit a tout spécifiquement besoin d'être encouragé et valorisé : c'est grâce à l'empathie et à la confiance des adultes, à leur regard toujours bienveillant sur ses essais que l'enfant pourra construire une image positive de lui-même et l'estime de soi.

Le besoin de repos : la sieste

Entre deux et quatre ans, les besoins de sommeil de l'enfant évoluent en fonction des rythmes individuels (entre quatorze et douze heures quotidiennes). La durée totale de sommeil ne diminue que peu à peu.

Un enfant fatigué s'endort s'il se sent en confiance. Le dialogue avec les parents est primordial pour connaître plus précisément les rythmes de vie de l'enfant et ses besoins physiologiques. Si l'enfant est un petit dormeur, et qu'il n'est pas endormi au bout de 20 minutes, il doit être levé.

En TPS et PS, les enfants devraient se voir proposer une sieste dès la fin du repas. Certaines écoles, en concertation avec les mairies ont pu envisager une évolution de l'organisation de la pause méridienne qui permette aux élèves demi-pensionnaires d'être mis au lit sous la surveillance des ATSEM avant la reprise de l'après-midi. Pour ceux qui déjeunent à la maison, leur prise en charge au dortoir doit pouvoir être organisée dès leur arrivée à l'école sans temps d'accueil dans la classe.

Ceux qui ne parviennent pas à s'endormir doivent pouvoir être pris en charge par leur enseignant dans la classe pour des activités calmes. La durée du temps de sieste est très variable. Observer l'enfant est nécessaire pour accompagner son réveil. La période de latence (l'enfant s'agite, se tourne, frotte son visage, tire sa couverture) est le moment propice pour l'aider à se lever afin d'éviter qu'il ne s'engage dans un deuxième cycle de sommeil. Lorsqu'il se réveille spontanément, il est invité à regagner la classe.

Au début de l'année, l'adulte veille à accueillir les enfants dans un dortoir dans lequel les rideaux ne sont pas encore tirés ; chacun est ainsi rassuré. La pleine obscurité n'est pas une condition première à l'endormissement. Le mobilier et le matériel doivent être faciles à entretenir. Il est conseillé de choisir des lits empilables.

Chaque enfant se voit attribuer un lit (identifiable grâce au prénom étiqueté). Les draps, couettes (préférées aux couvertures) et oreillers sont personnels et repérés au moment du rangement. Les doudous et tétines sont autorisés et proposés pour la sieste. L'enfant apprend à se déshabiller avant de se coucher.

La question de l'organisation de la sieste renvoie aussi à la capacité d'accueil du dortoir ainsi qu'à la répartition du service des ATSEM dans les classes et aux missions qui leur sont confiées en première partie d'après-midi. Il est important de rappeler que si les ATSEM peuvent surveiller la sieste, en accord avec leur employeur, les élèves restent sous la pleine responsabilité de leur enseignant, si cette sieste est organisée dans le temps scolaire.

Le dortoir sera donc installé, dans la mesure du possible, au plus près des classes de TPS et PS et des sanitaires. L'enseignant doit pouvoir se tenir à proximité pour intervenir très rapidement si besoin est, ou même, pour surveiller la sieste (en laissant la porte ouverte ou au travers des baies vitrées) tout en conduisant des activités avec les autres élèves dans la classe.

En début de scolarisation, il est possible d'organiser un accueil progressif à la sieste. En accord avec la famille, l'enseignant peut proposer d'accueillir la venue de l'enfant à l'école après la sieste à la maison afin d'éviter le réveil provoqué pour le retour à l'école à 13h30. On veillera cependant à ce que le temps de scolarisation reste conséquent.

L'objectif est d'amener le jeune enfant à s'adapter à la journée scolaire pour une scolarisation à temps plein. Dans certaines situations, la capacité d'accueil du dortoir ne permet pas de coucher dans de bonnes conditions l'ensemble de l'effectif des élèves. Des solutions à moyen terme sont alors recherchées avec la mairie et les familles pour assurer une fréquentation régulière l'après-midi

Dans la matinée, certains enfants peuvent avoir besoin d'un temps de repos qu'il faut savoir reconnaître et respecter. Le besoin de sommeil est considéré comme une urgence physiologique. Les signes avant-coureurs du sommeil sont facilement reconnaissables: bâillements, plafonnement des yeux, tête dodelinante. L'enfant doit pouvoir alors se reposer sur des coussins aménagés dans la classe.

Les besoins physiologiques

L'hygiène

Les objectifs des toutes petites sections étant de rendre l'enfant de plus en plus autonome, l'apprentissage de la propreté sera continué à l'école. La propreté ne doit pas être forcée. En cas de «petits accidents», l'enseignant devra dédramatiser, verbaliser, expliquer. Il convient de privilégier le passage aux toilettes à la demande ou en petits groupes. Les parents seront sensibilisés à l'intérêt pour l'enfant de porter des vêtements facilitant le développement de l'autonomie (éviter les bretelles, les ceintures...). On veillera au lavage des mains après les toilettes. Des plateaux avec de l'eau et des verres seront à disposition, le tout petit ayant des besoins d'hydratation importants. Il est nécessaire de fournir des mouchoirs jetables, les enfants de deux ans ne savent pas respirer par la bouche en cas de rhume.

La collation

Les besoins des enfants sont d'ordre différent selon leur physiologie propre et selon qu'ils prennent ou non un petit déjeuner avant d'arriver en classe. Certains ont besoin d'une collation et d'autres non. L'école s'adaptera aux besoins des enfants.

Lorsqu'une collation est proposée, elle est organisée de préférence à l'accueil et constitue un véritable temps éducatif. Cela suppose une réflexion avec les familles.

Le mouvement

Il est physiologique et ne doit être entravé d'aucune façon.

"Les besoins de mouvement des tout-petits sont importants: sauter, courir, grimper, pédaler sur un tricycle; pousser ou traîner de gros objets, se balancer, lancer une balle ou shooter dans un ballon, manipuler de l'eau et du sable, etc...L'espace disponible et l'équipement des classes, des salles de jeu et des cours de récréation doivent répondre à ces besoins".

"Les locaux doivent offrir la possibilité de réserver aux tout-petits des espaces adaptés à leur âge:

- éviter les escaliers, les couloirs étroits
- disposer de toilettes et de lavabos proches de l'endroit où ils vivent;
- choisir la classe qui favorisera les meilleurs déplacements et permettra de laisser à chaque enfant le moyen de s'isoler sans cesser d'être surveillé;
- disposer d'une cour de récréation où les plus petits ne risquent pas d'être bousculés par les plus grands (une solution est un jardin directement annexé à la classe qui permet d'utiliser les espaces extérieurs comme aires d'activité au même titre que la classe elle-même).

Cf, DA de l'Oise (pour partie)

L'environnement joue un rôle essentiel concernant le développement des jeunes enfants. Les espaces et le mobilier doivent être conçus de manière adaptée et sécurisante.

- milieu sécurisant: l'enfant doit être à la vue des adultes, avoir des grands espaces, ne pas se trouver dans des espaces cachés et étroits (veiller aux barrières visuelles faites avec des meubles même de faible hauteur: l'enfant ne voit pas la même chose que les adultes...)

- non sécurisant: l'inverse (petits espaces cachés du regard des adultes). Les enfants doivent toujours avoir un contrôle visuel: les espaces doivent être pensés dans ce sens. Les recherches ont montré que les tout-petits ne vont pas systématiquement dans ces lieux. Ils recherchent la proximité immédiate de l'adulte (de 0 à 2m). Ils ramènent les objets des coins isolés dans le grand espace.

Les interactions sociales entre enfants sont apaisées dans un grand espace. Elles sont plus agressives dans les petits espaces.

La présence de l'adulte permet de prendre le risque d'une action. Même si l'adulte ne s'occupe pas de l'enfant, c'est la sécurité renvoyée par la présence de l'adulte qui permet l'initiative.

Ainsi l'aménagement des espaces est un point important dans l'accueil des tout-petits. Celui de la classe doit répondre à plusieurs objectifs : créer un sentiment de sécurité, orienter les activités, autoriser les initiatives, susciter de la motivation et favoriser les interactions.

L'espace classe et espaces annexes doivent être évolutifs au cours de l'année, encore plus que dans les autres sections et doivent faciliter les déplacements : très peu de tables et des espaces de jeux ouverts.

La recherche optimale des espaces et de leur aménagement sera un point essentiel de la réflexion engagée au sein des équipes, et avec les collectivités territoriales.

Les locaux :

Ils doivent être adaptés à l'âge des enfants et composés :

- d'une classe en Rez-de-chaussée, d'une superficie facilitant le besoin de mouvement et l'aménagement d'espaces permettant de multiples expériences et le jeu.
- d'un point d'eau dans la classe
- de toilettes adaptées et à proximité de la classe pour faciliter l'accès. Elles devront garantir le respect de l'intimité de l'enfant. Les passages aux toilettes en groupe sont à proscrire.
- d'une véritable salle de repos, jouxtant la salle de classe, comportant un lit par enfant.
- d'une salle d'évolution équipée de matériel adapté permettant des déplacements variés (structures motrices, cages, toboggan, gros cubes, déambulateur, gros ballons mousses, plan incliné, poutre basse, pas japonais...)
- d'une cour de récréation/d'un jardin directement ouvert sur la classe, comme une extension à celle-ci avec tricycle, chariot, trotteur...La cour de récréation peut-être considérée comme un espace d'évolution complémentaire à la classe et les temps de récréation organisés en fonction des besoins des enfants. C'est un moment de régulation du rythme des activités. La cour implique une nouvelle prise de repères rassurants pour les tout-petits. Ainsi les récréations partagées avec des enfants d'une autre classe seront mises en place très progressivement et à partir des vacances de printemps. La récréation de l'après-midi n'est pas indispensable et ne doit en aucun cas précipiter dans la cour des enfants qui viennent de se réveiller.

Particularité de la classe

Les espaces doivent être variés, riches, stimulants, évolutifs au fil de l'année.

En début d'année, ils peuvent s'agrémenter :

- d'un coin douillet et confortable qui permet à l'enfant de s'isoler, se reposer quand il en a besoin.
- D'un grand espace moteur composé de structures en mousse permettant des actions motrices avec objets à rouler, tirer, pousser (porteurs, chariot, trotteur)
- D'une aire de regroupement avec un équipement audiovisuel. Cette aire évolutive, peut se soustraire des bancs en début d'année. Tous les enfants ne sont pas regroupés systématiquement au même moment.
- D'un coin livre qui évoluera dans l'année, mais qui doit permettre à l'adulte de s'asseoir à côté de plusieurs enfants.

- Des coins jeux ouverts
 - d'imitation (chambre/cuisine/réseau routier...),
 - de construction
- Des espaces de manipulation et d'expérimentation : bac à eau/sable, piste graphique, chevalet
- Des casiers individuels pour chaque enfant

Le matériel :

Le matériel doit être adapté à la taille des enfants et pensé en fonction des contraintes pédagogiques et des règles de sécurité (homologué pour des enfants de moins de 36 mois). Il ne doit pas être encombrant. Il est à proscrire d'avoir une table par élève, surtout en début d'année. Le matériel proposé changera durant l'année en fonction des apprentissages.

Les activités et apprentissages

Une réelle action éducative doit être pensée dans la durée et structurée au quotidien. Elle respectera les spécificités des tout-petits. Une programmation est nécessaire qui débouche sur la répartition des activités. L'emploi du temps est évolutif durant l'année.

Une programmation est établie et permet une succession d'apprentissages cohérents qui débute en toute petite section.

Le fonctionnement de la classe des tout-petits

Il s'agit dans un premier temps de proposer aux enfants des activités libres, puis de les suivre dans leurs projets et ensuite de conduire des activités menées par l'enseignant.

L'organisation de la journée des tout-petits commence donc par être souple. Il s'agit d'éviter la monotonie en alternant des activités structurées et des temps de repos ou de jeux. C'est par le jeu, l'action dans et sur le monde proche, la recherche autonome, l'expérience sensible que l'enfant, selon un cheminement qui lui est propre, construit ses acquisitions fondamentales.

Il sera primordial d'avoir chaque jour un petit moment de langage individuel avec chaque enfant, de profiter de tous les moments de la vie quotidienne qui associent langage et action.

Les activités sont proposées et non imposées. L'enseignant, à travers l'organisation matérielle mise en place, crée des pôles d'intérêt lui permettant de construire les apprentissages des enfants : les apprentissages incidents. Tous les domaines d'activités des programmes sont naturellement à prendre en compte, en fonction des stades de développement du jeune enfant. Il est encore immature physiologiquement, il fonctionne encore par pulsions, avec ses cinq sens plutôt dans l'ordre suivant: toucher, odorat, goût, ouïe, vue. Il teste la coordination de ses mouvements, il commence à utiliser la fonction descriptive pour ce qui l'entoure. Il a besoin de quelqu'un qui va le structurer, le stabiliser, lui donner l'accès au langage, lui donner un cadre.

1. L'accueil

L'accueil est un moment délicat qui fait revivre à l'enfant le sentiment de rupture qui a caractérisé sa rentrée à l'école. Il a lieu dans la classe. L'enseignant favorisera les échanges duels. Il convient de mettre en place des activités disponibles dès l'accueil (des activités à dominante sensorielles ou de manipulation, de motricité). A l'arrivée de l'enfant, l'enseignant lui dit bonjour nominativement, l'incite à communiquer en lui posant quelques questions.

2. Le regroupement

Les regroupements sont courts. Ils peuvent être de deux le matin. Dans les premiers mois, tous les enfants peuvent ne pas être regroupés ensemble, certains vaquant à d'autres occupations. Ces moments de regroupement se structureront au fil de l'année.

C'est le moment des comptines. Il est important de dire et redire les comptines. C'est le moment de lire et raconter une histoire. Il ne faut pas hésiter à placer une histoire à chaque regroupement, cette activité sera d'autant plus profitable si elle est reprise en ateliers. L'enseignant ne posera pas systématiquement des questions. Il conviendra de faire très tôt la différence entre lire et raconter.

3. Organisation d'activités

Les tout-petits sont des enfants particuliers, les activités en ateliers ne leur sont pas adaptées durant les premiers mois de scolarisation. L'organisation en « coins » leur convient mieux.

Progressivement, les premiers ateliers sont proposés. Ce sont des ateliers peinture, dessin, jeux divers (puzzles et tris). Les coins-jeux peuvent être utilisés en ateliers pour peu que l'on confie une tâche à faire aux enfants. L'enseignant propose un certain nombre d'ateliers, les enfants choisissent seuls et l'enseignant gère les flux, suscite, encourage un enfant à participer.

Les pauses sont souvent nécessaires au cours de la matinée. Certains le font en jouant calmement et librement avec un objet, d'autres vont jusqu'à s'allonger, s'asseoir sans rien faire. Il faut respecter ces pauses et aménager un endroit dans la classe à cet effet. Il ne faut pas imposer les activités en ateliers mais offrir un « ensemble de possibles ». Il faut mettre en place en permanence des lieux pour agir (taper, rouler, malaxer...).

4. Les coins-jeux et espaces activités

Ces coins et espaces ont vocation à évoluer sur les cinq périodes de l'année :

- les coins jeux symboliques ; coin téléphone (avec un vrai téléphone), coin cuisine, coin poupée, coin déguisement... ;
 - le coin écoute permet de retrouver ou découvrir des petites histoires, des comptines, de la musique ;
 - le coin construction (pour empiler, jouer avec des volumes, emboîter, construire, organiser) ;
 - deux coins manipulations (apprendre en manipulant, en commentant, en s'exprimant : remplir, vider, transvaser, comparer, choisir des outils adaptés, développer la dextérité) ;
 - le coin « écrits », « lectures » permet de découvrir, apprendre à manipuler, à fréquenter les écrits...
- Il est propice aux lectures douillettes quand il devient un atelier dirigé par l'enseignant ;
- s'il existe un ordinateur multimédia, on peut acquérir des logiciels adaptés.

5. La récréation

Les TPS ont besoin de se dépenser physiquement, d'explorer librement des espaces, de se rencontrer, d'observer. En début d'année, la récréation est différée des autres classes, il s'agit de faire de la récréation un temps éducatif qui rythme la journée. La récréation après la sieste, ou en début ou fin de demi-journée n'est pas conseillée. Il faut penser les horaires, la durée de récréation si elle est instituée comme telle, car la récréation traditionnelle ne correspond pas toujours aux besoins des tout-petits.

6. La sieste

Il peut être envisagé un accueil différé dans l'après-midi pour les enfants qui font la sieste à leur domicile, le temps de récréation ne se justifiant pas après la sieste.

La sieste doit être organisée au plus près de la fin des repas, les tout-petits doivent bénéficier d'un endormissement calme. Cet endormissement est pris en charge par l'enseignant et l'ATSEM. Un doudou est accepté, l'ambiance du dortoir des tout-petits doit être proche de l'ambiance familiale.

Une petite musique douce durant les premières minutes peut accompagner l'endormissement. La sieste dure en général de 1 heure à 1 heure 30, mais on pratique le réveil échelonné. L'après-midi doit être, comme le matin, organisé.

7. La motricité

L'activité motrice est l'activité principale des Tout petits. Si une salle de motricité particulière est utilisée, il convient de réserver les créneaux horaires les plus favorables aux petits pour l'utilisation de la salle de motricité (éviter la fin de matinée, après la récréation). Il peut être intéressant de programmer des séances de motricité à l'intérieur comme à l'extérieur. Le rôle de l'enseignant est de sécuriser, d'aménager, de proposer sans forcer, d'amener l'enfant à une prise de risque mesurée. Il ne faut pas oublier de donner à boire après la séance. Il est important de mettre à disposition des enfants de moins de trois ans de gros jeux permettant les expériences motrices : porteurs, sauteurs, structures à grimper, jeux à tirer, pousser, rouler.

8. L'aide matérielle

Auprès des enfants, cette aide est indispensable : habillage, passage aux toilettes, aide à la préparation de la sieste. Auprès des enseignants, cette aide est importante pour la préparation du matériel des diverses activités de la journée. Il faut prévoir un entretien du matériel pendant et après la classe (hygiène rigoureuse car tout au long de la journée les enfants de moins de trois ans portent souvent tout à la bouche). Si la responsabilité pédagogique est du ressort de l'enseignant à tous les moments de la journée, la mise en place d'une pédagogie par ateliers nécessite la présence et l'aide de l'ATSEM pour la surveillance des enfants dans les ateliers choisis ou pour la surveillance plus spécifique d'un atelier. Le rôle de l'ATSEM consistera à vérifier que les consignes données sont respectées et parfois à rassurer les élèves.

Cf : DA Seine Saint Denis (pour partie)

Projet d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans Année scolaire :	
Circonscription	
Commune	
Ecole primaire	Ecole maternelle
Forme d'accueil et de scolarisation :	
<input type="checkbox"/> Classe de l'école maternelle, spécifique et adaptée. <input type="checkbox"/> Classe(s) de l'école maternelle comportant un ou plusieurs autres niveaux. <input type="checkbox"/> Accueil en milieu mixte associant les services de la petite enfance et l'école	
Avis de l'Inspecteur de l'Education nationale et signature :	
Décision du Directeur académique :	
<input type="checkbox"/> Implantation d'un demi-poste <input type="checkbox"/> Implantation d'un poste <input type="checkbox"/> Organisation interne à l'école	
Décision des collectivités territoriales:	
<input type="checkbox"/> Implantation d'un demi-poste <input type="checkbox"/> Implantation d'un poste <input type="checkbox"/> Organisation interne à l'école	

L'IEN de circonscription
Le Directeur de l'école
Le Maire de la commune

Transmis à Monsieur le Directeur Académique, le

Projet d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans (suite)
Aide à l'analyse des besoins

Secteur scolaire des enfants accueillis :

- Quartier
- Ecole
- Commune
- Autre (RPI, à préciser)
- Environnement social défavorisé

Besoins éducatifs et d'apprentissages principalement identifiés (social/langagier...) :

Modalités de concertation avec les structures locales.

- articulation locale des structures petite enfance et de l'école :
- définition du moment opportun de scolarisation :
- calendrier et contenu des concertations :
- mise à disposition de locaux adaptés :
- affectation de personnels supplémentaires (ATSEM) :

Projet pédagogique et implication de l'équipe

- rédaction du projet spécifique d'accueil et de scolarisation :
- organisation temporelle évolutive : projets individuels, programmations, emploi du temps
- articulation du dispositif avec les autres classes de l'école

Modalités d'accueil et de communication avec les parents

- présentation du projet d'accueil et de scolarisation
- échanges individuels : rythme et forme
- implication active dans le suivi des progrès de leur enfant : forme et périodicité
- élaboration du projet spécifique (souplesse horaire contractualisée)
- les réunions prévues, les accueils prévus : lors de l'admission, en juin, avant la rentrée,

Modalités de rentrée échelonnée en début d'année:

Horaires :

Temps :

Encadrement, composition :

Les dispositions spécifiques à l'école :

La garderie périscolaire : horaire

La pause méridienne

La sieste

L'hygiène,

L'alimentation

Les modalités de concertation entre les adultes

Avec les parents

Entre membre de l'équipe : Directeur, enseignant, ATSEM,

Les apprentissages

(Les apprentissages seront définis plus précisément dans le projet de classe rédigé par l'équipe avec la collaboration de l'enseignant(e) chargé(e) de la classe).

Le besoin de formation des personnels enseignants et ATSEM

Autres informations complémentaires :

Fiche 6

MISSION DES ENSEIGNANTS EXERCANT DANS LES CLASSES DES TOUT-PETITS

Références : circulaire 2012-202 du 18/12/12 (parue au BO n°3 du 15/01/2013)

Le public concerné :

Des enfants qui ont besoin d'être accompagnés dans la transition entre la vie à la maison ou en dispositifs collectifs de garde et l'entrée à l'école, pour lesquels 4 ans en maternelle favorisent une exposition aux apprentissages très progressive.

Spécificité de la classe des moins de trois ans : pas de forçage abusif en amont (langage, propreté, participation active à toute proposition...)

Penser dans ces dispositifs à respecter les besoins des enfants : sommeil, alimentation, autonomie dans les gestes quotidiens.

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée à l'école primaire dans le cadre de la refondation de l'école. La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille, lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Il s'agit alors d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, cette scolarisation est mise en œuvre dans un environnement sociale défavorisé. Cette scolarisation précoce nécessite un projet particulier, lequel sera inscrit au projet d'école. Dès lors que l'enjeu de réussite scolaire inhérent au projet porte sur l'ensemble du parcours scolaire en maternelle, le projet s'appliquera à l'ensemble de l'école et des enseignants.

Il importe donc, dans cet espace de réflexion que constitue le projet d'école, que l'équipe enseignante définisse, en collaboration avec les partenaires concernés, les enjeux, les objectifs et les conditions de la scolarisation d'enfants de moins de trois ans, afin qu'une réponse pédagogique garante d'une scolarisation réussie et d'un effet positif sur le parcours scolaire puisse être apportée à chaque enfant et à chaque famille. L'accueil des enfants de moins de trois ans ne va pas de soi. Il implique de la part des acteurs concernés une réflexion approfondie sur les moyens humains et matériels autant que sur les pédagogies spécifiques adaptées aux jeunes enfants autour de quatre axes prioritaires :

1. accueillir les enfants et leurs parents à l'école : instaurer d'un rapport de confiance
2. prendre en compte les besoins des enfants (sécurité, propreté, repos, mouvement, manipulation, ...)
3. organiser la classe pour favoriser la mise en œuvre spécifique des apprentissages
4. coopérer et travailler en équipe autour de l'enfant.

Les enseignants souhaitant exercer sur ces postes devront adhérer au projet d'école.

Un travail entre l'IEN, les directeurs et les équipes pédagogiques d'écoles accueillant, ou en phase d'accueillir des enfants de moins de trois ans doit être mis en œuvre afin que l'enseignant les ayant en charge réponde aux compétences attendues pour ce type d'enseignement. Il doit s'engager dans ce niveau d'enseignement en toute connaissance des exigences qu'il requiert.

L'exercice à temps plein est recommandé pour éviter la multiplicité des intervenants auprès des jeunes enfants.

Le profil de l'enseignant et les compétences attendues

- ⇒ Un enseignant ayant une connaissance approfondie des **différentes phases du développement physiologique et psychologique de l'enfant de cette classe d'âge.**
- ⇒ Un enseignant ayant le respect des besoins du jeune enfant et de sa sécurité affective.
- ⇒ Un enseignant sachant respecter la réglementation spécifique de l'école maternelle.
- ⇒ Un enseignant sachant que son enseignement sera essentiellement orienté sur l'acquisition par les enfants d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre.

- ⇒ Un enseignant capable de maîtriser son propre langage à un niveau d'exigence accessible aux jeunes enfants.
- ⇒ Un enseignant qui puisse exploiter pleinement sa polyvalence d'enseignant, atout déterminant pour permettre à des enfants jeunes de réaliser des apprentissages structurés tout en développant toutes leurs potentialités (cognitives, motrices, sensibles, sociales).
- ⇒ Un enseignant ayant des capacités relationnelles avec les familles fondées sur la bienveillance, l'accueil, la volonté de faire participer les parents à des activités partagées sur le temps scolaire.
- ⇒ Un enseignant ayant la capacité à organiser la gestion d'un espace-classe original, évolutif.
- ⇒ Un enseignant assurant une gestion du groupe classe alternant temps individuel, temps collectif, intégrant des interactions avec chaque enfant, de façon systématique sur des temps de langage bien quantifiés.
- ⇒ Un enseignant ayant la capacité à adapter l'emploi du temps en tenant compte
 1. des besoins et des rythmes biologiques de l'enfant ;
 2. de la progressivité de ses apprentissages ;
 3. de la place à donner à la famille.
- ⇒ Un enseignant capable de concevoir en équipe et mettre en œuvre un projet concret de liaison entre la classe des moins de trois ans et les structures d'accueil de la petite enfance ainsi qu'un travail en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école.
- ⇒ Un enseignant ayant la capacité à se former et à innover
- ⇒ Un enseignant portant une réflexion à la pédagogie du langage
- ⇒ Un enseignant ayant la capacité à travailler en équipe et avec des partenaires

Les enseignants compléteront leur information auprès de la directrice de l'école, de l'IEN de la circonscription, et s'inscriront aux formations proposées par le département.